



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2026

Publié le 27 mars 2026

Date d'envoi des convocations : 17 mars 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 mars 2026

Présents : Karine OKONSKI, Azedine ZAMIT, Nathalie GUADAGNIN, Benjamin HARTMANN, Sandrine MENDES, Paul-Patrick MATHIEU, Audrey MARTIN, Stéphane BELTRAME, Laurence GAUTHÉ, Samir CHELLALE, Christèle BRIEUX, Matteo DAMIANI, Marina PIAZZA, Olivier PERROT, Emilie DAMIEN, Cédric MAHÉ, Manon SCONTRINO, Jean-Marc VIGOUROUS, Murielle VINCETTE, Yannick LE BIGOT, Cécile GALLIEN, Thierry MAZELLE, Saliha MERZOUGUI, Marc AYMÉ, Coralie LENGAGNE, Thierry COMLAN, Guillaume POISSON, Marie-France MOREL, Jocelyn JEAN-LOUIS, Conseillers municipaux

Absents représentés : néant

Absents non représentés : néant

Secrétaire de séance : Nathalie GUADAGNIN

Le Maire sortant, M. Michel LACOUX, déclare installés dans leur fonction, les conseillers municipaux.

Il désigne un secrétaire de séance qui est Mme Nathalie GUADAGNIN.

Avant de passer la présidence au doyen d'âge, il souhaite s'exprimer :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,
ce matin marque la fin d'un chapitre, mais aussi le début d'un nouveau pour notre ville.

Les élections ont parlé, et je tiens, avant toute autre chose, à saluer la victoire de l'équipe de « Bouffémont Autrement » élue dès le premier tour, certes, avec une courte majorité de 17 voix mais majorité tout de même.

Ce résultat, dans un contexte où la gauche et la droite, se partagent presque équitablement les suffrages, montre à quel point notre commune reste un territoire de débat et d'équilibre. L'avenir, lui, reste grand ouvert.

Je voudrais d'abord remercier chaleureusement le personnel communal, pour son professionnalisme et son engagement sans faille. Grâce à lui, grâce à vous, Mesdames, ces élections se sont déroulées dans les meilleures conditions, avec rigueur et transparence, mais, au-delà de ce scrutin, c'est tout au long de mon mandat que vous avez été à mes côtés, avec compétences (au pluriel) et dévouement.

Merci pour votre travail au quotidien, pour votre disponibilité, votre confiance, pour votre gentillesse et pour l'amour que vous portez à notre ville.

A mes colistiers je veux dire ma gratitude. Ensemble nous avons porté un projet, des valeurs et nous avons œuvré pour Bouffémont avec passion, même si le résultat n'est pas celui que nous pouvions espérer. Soyons fiers du chemin parcouru dans le contexte difficile de ce mandat.

Nous laissons à nos successeurs une ville aux finances saines et aux services performants.

Mais je ne peux m'empêcher de regretter la division de ma famille, la gauche, lors de ce scrutin. Deux listes, deux ambitions irrépressibles, deux dynamiques différentes, mais hélas une seule issue : l'échec face à une droite, elle, réunie.

C'est une leçon pour l'avenir. La gauche pour gagner doit savoir se rassembler, dépasser les clivages, les ambitions, proposer un projet commun et fédérateur.

J'espère que cette douloureuse expérience servira de base pour reconstruire, demain, une alternative forte et solidaire.

Diriger cette ville a été une expérience passionnante, intense, profondément humaine. J'ai eu le privilège de travailler avec des élus engagés et des agents municipaux remarquables, avec aussi des habitants toujours exigeants, à juste titre.

J'ai connu des joies, des défis, des nuits courtes, des victoires collectives, des drames aussi, comme l'incendie à l'EHPAD il y a un peu plus d'un an.

Je quitte cette fonction avec le double sentiment celui de l'inachevé, et en même temps, celui du devoir accompli, avec l'émotion de ceux qui savent ce qu'il laisse derrière eux.

Merci à tous, merci pour ces années intenses et inoubliables,

A celle qui va me succéder, je souhaite autant d'énergie, de plaisir, et de fierté que j'ai eu à exercer cette mission. Vous allez découvrir, Madame, une fonction exigeante, parfois ingrate, mais toujours gratifiante, car elle place l'intérêt général au cœur de chaque décision.

La démocratie c'est l'alternance et c'est le conflit, mais le conflit maîtrisé, apaisé, le débat serein qui fait appel à la raison. Gouverner, c'est écouter, décider et rassembler, c'est aussi accepter que chaque choix soit discuté, critiqué mais toujours porté par la volonté de servir.

Bouffémont mérite que l'on donne le meilleur de soi-même, et je ne doute pas que vous saurez le faire.

Pour terminer, je souhaite donc bonne chance à l'équipe qui prend les rênes de la mairie. Je serai, comme chaque Bouffémontois, attentif à la suite de notre histoire commune. Je vous souhaite, sincèrement, le meilleur.

Je suis intimement persuadé que ce qui nous unit est plus important que ce qui nous divise, car je suis fidèle à l'enseignement de Jean-Pierre Chevènement, mon mentor en politique, qui disait : « Certes il y a la Droite, certes il y a la Gauche, mais au-dessus, il y a la République ! »

Je vous adresse donc Madame la Maire, mes plus sincères et chaleureuses salutations républicaines.

Vive Bouffémont et vive la République ! »

[applaudissement de l'assemblée]

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Marie-France MOREL, plus âgé des membres présents, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a déclaré les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Mme Marie-France MOREL a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 28 conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Marc AYMÉ et M. Matteo DAMIANI.

[Arrivée de M. COMLAN]

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026

Le Conseil municipal avec 19 abstentions et 4 oppositions, n'approuve pas le procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2026.

Abstentions : Mme MENDES, M. MAZELLE, Mme GAUTHÉ, M BELTRAME, Mme PIAZZA, Mme SCONTRINO, M MAHÉ, Mme VINCETTE, M. DAMIANI, M. LE BIGOT, M. VIGOUROUS, Mme GALLIEN, M. PERROT, Mme DAMIEN, M. CHELLALE, Mme BRIEUX, M. MATHIEU, M. ZAMIT, Mme OKONSKI.

Oppositions : Mme GUADAGNIN, Mme MARTIN, M. HARTMANN, M. COMLAN.

POINT N° 2 : Election du maire

Mme Marie-France MOREL a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle rappelle que le Conseil municipal a désigné deux assesseurs qui sont : M. Marc AYMÉ et M. Matteo DAMIANI.

3 candidats aux fonctions de Maire se sont présentés : Mme OKONSKI, Mme MERZOUGUI et M. POISSON.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Tous les conseillers ont accepté de prendre part au vote à l'appel de son nom.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrage blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrage exprimés	29
Majorité absolue	15

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Madame Karine OKONSKI	22	Vingt deux
Madame Saliha MERZOUGUI	04	Quatre
Monsieur Guillaume POISSON	03	Trois

Mme Karine OKONSKI a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

[applaudissement de l'assemblée]

Le Maire sortant procède à la remise de l'écharpe de Maire à Mme OKONSKI.

[applaudissement de l'assemblée]

Mme OKONSKI dès lors a repris la présidence de la séance et a pris la parole.

« Chères Bouffémontoises, chers Bouffémontois, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant maire de Bouffémont. C'est un immense honneur, et c'est surtout une grande responsabilité, que je mesure pleinement.

Je veux d'abord saluer le maire sortant, M. Michel Lacoux, ainsi que l'ensemble de son équipe, pour les années passées au service de notre commune. Je remercie aussi les agents municipaux : ils assurent, dans la discrétion et le professionnalisme, la continuité du service public, quels que soient les changements d'équipes.

Le 15 mars, dès le premier tour, les Bouffémontoises et les Bouffémontois ont placé en tête, de manière nette, la liste « Bouffémont Autrement » que j'ai eu le privilège de conduire. À travers ce vote, vous avez exprimé une volonté claire : ouvrir un nouveau chapitre pour notre ville, plus apaisé, plus proche de votre quotidien, plus exigeant sur : la sécurité, les services publics et la qualité de vie.

Je veux dire un mot particulier à mon équipe. À chacune et chacun des colistiers de « Bouffémont Autrement », je veux dire merci pour tout ce travail accompli. Ce soir, nous devenons une équipe municipale au service de tous les Bouffémontois, sans distinction d'origine, de quartier ou d'opinion.

Je m'adresse aussi aux élus des autres listes. Comme je l'avais annoncé, votre présence au Conseil municipal est légitime et nécessaire. Je souhaite que ce mandat soit marqué par des débats francs, mais respectueux. Nous ne serons pas toujours d'accord, c'est normal en démocratie, mais je m'engage à vous écouter, à vous associer aux grandes décisions, et à respecter les droits de l'opposition.

Une majorité a été clairement élue pour animer un changement de cap. Notre responsabilité est de décider, d'assumer une ligne claire, tout en expliquant nos choix et en laissant leur place aux débats. Ici, nous parlerons d'éclairage, d'écoles, de sécurité, d'espaces verts, de sport, de vie associative, de bien-être quotidien : en un mot, nous parlerons de votre vie de tous les jours.

Notre projet repose sur quelques priorités simples et fortes.

D'abord, les services publics de proximité :

Nous voulons une mairie accessible, à l'écoute, avec un meilleur suivi des demandes. Nous serons particulièrement attentifs aux écoles, à la petite enfance, aux seniors, aux familles, parce que c'est là que se joue concrètement la qualité de vie.

Ensuite, la sécurité et la tranquillité dans tous les quartiers :

Nous renforcerons le travail avec les forces de l'ordre, la présence sur le terrain, la prévention auprès des jeunes, et nous agirons sur l'aménagement et l'éclairage communal pour que chacun se sente en sécurité et n'oublions pas la prévention auprès de nos jeunes.

Nous serons également vigilants à notre cadre de vie et à l'urbanisme.

Bouffémont doit pouvoir se développer, accueillir des projets, mais sans perdre son identité, son âme, ses espaces naturels, son équilibre entre ville et nature. Chaque projet devra être lisible, expliqué et concerté avec les habitants.

Enfin, nous mènerons toutes ces actions avec un principe de responsabilité financière. Chaque euro dépensé devra être utile aux Bouffémontois, et nous serons transparents sur les choix budgétaires que nous ferons.

Je souhaite être une maire de proximité, présente dans les quartiers, sur les marchés, auprès des associations, des commerçants, des agents municipaux. Nous mettrons en place des temps réguliers de rencontre et des outils de participation, et nous ferons un effort de pédagogie pour expliquer les décisions importantes, c'est crucial.

En tant que femme élue à la tête de cette commune, j'ai une pensée pour celles qui, avant moi, n'ont pas osé franchir le pas. Les femmes sont encore trop peu nombreuses à la tête des municipalités ; je suis fière, ici à Bouffémont, de contribuer à faire avancer les choses. Et à titre plus personnel, en tant que maman, j'ai une pensée très forte pour mes deux filles : c'est aussi pour leur génération, pour la ville dans laquelle elles grandissent, que je m'engage aujourd'hui. Mes filles, mes enfants, mais les vôtres également.

Je veux partir d'une conviction simple : ce qui nous unit à Bouffémont est plus fort que ce qui nous divise. Notre tâche, ici, ce n'est pas d'opposer les uns aux autres, c'est d'unir, de rassembler, de faire dialoguer dans le respect des uns et des autres mais aussi de la loi et de la politesse.

À partir d'aujourd'hui, l'histoire de Bouffémont pour les années qui viennent, nous allons l'écrire ensemble, vous et nous : habitants, associations, acteurs économiques, services municipaux, partenaires, élus de la majorité comme de la minorité. J'entends que nous œuvrions ensemble pour que chacune et chacun se sente protégé, respecté, reconnu à sa place dans notre ville.

Avec l'équipe municipale, nous nous sommes mis au travail dès dimanche. En acceptant ce mandat, nous prenons un engagement très simple : que votre quotidien, ici à Bouffémont, soit notre première préoccupation, du premier au dernier jour. Comme aime à le répéter Monsieur le Préfet du Val d'Oise, il n'y a pas de grands soirs, il n'y a qu'une somme de petits matins.

Je vous remercie ».

[applaudissement de l'assemblée]

POINT N° 3 : Détermination du nombre d'Adjoints

Sous la Présidence de Mme OKONSKI, Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Elle indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 8 adjoints au Maire au maximum.

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à 8 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

POINT N° 4 : Election des Adjoints

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'élire les adjoints au Maire.

Le maire a rappelé que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée comme suit :

Nathalie GUADAGNIN Azedine ZAMIT Sandrine MENDES Benjamin HARTMANN Audrey MARTIN Thierry MAZELLE Laurence GAUTHÉ Paul-Patrick MATHIEU
--

Cette liste a été jointe au présent procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné antérieurement.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrage blancs (art. L.65 du code électoral)	7
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	15

PRÉNOM ET NOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Madame Nathalie GUADAGNIN	22	Vingt deux

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste proposée par Mme GUADAGNIN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Après avoir reçu son écharpe de la main du Maire, chacun des adjoints s'exprime à son tour.

1ère adjoint : Nathalie GUADAGNIN

Adjointe à l'urbanisme

« Je souhaite tout d'abord remercier très sincèrement les Bouffémontoises et les Bouffémontois pour leur accueil chaleureux au cours de nos rencontres, et pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Après de nombreuses années d'engagement, cette victoire est le fruit d'un travail collectif, de constance et de ténacité.

Je tiens également à remercier Madame Karine Okonski pour la confiance qu'elle m'accorde en me confiant la délégation à l'urbanisme. Je suis fière d'avoir contribué à construire cette liste autour de Karine, en rassemblant des femmes et des hommes engagés, aux compétences nombreuses et complémentaires, au service de Bouffémont. Je veux saluer chacun d'entre eux, avec qui nous continuerons à avancer avec engagement et proximité. Je souhaite adresser un clin d'œil tout particulier à Laurence Gauthé, dont la fidélité m'a accompagnée et touchée tout au long de ces campagnes.

Attachée à Bouffémont depuis 37 ans, fille d'archéologue, cet amour du passé a déteint sur moi, non pour s'y enfermer, mais pour que l'avenir de Bouffémont reste fidèle à ce qui la rend si singulière. Je suis particulièrement sensible à la préservation de son identité, de son histoire et de son cadre de vie. C'est dans cet esprit que j'aborde cette délégation à l'urbanisme.

Passionnée par ces sujets, je souhaite œuvrer pour un urbanisme équilibré, respectueux de notre patrimoine et en harmonie avec notre environnement, entre champs et forêt. L'enjeu sera de concilier développement et qualité de vie, en veillant à une évolution maîtrisée de notre commune pour que chacun continue de ressentir cette fierté d'appartenir à une communauté exceptionnelle, la communauté bouffémontoise.

J'assume cette confiance avec rigueur, détermination et une bonne humeur que j'espère communicative. Merci »

2ème adjoint : Azedine ZAMIT

Adjoint à la prévention, la sécurité et la tranquillité publique

« Bonjour,

C'est avec beaucoup d'honneur et de responsabilité que je prends aujourd'hui mes fonctions d'adjoint à la sécurité. Cet engagement, je ne le découvre pas aujourd'hui. La sécurité est un pilier essentiel de notre vie collective, de notre vivre ensemble. Elle conditionne la tranquillité, le bien-être et la confiance de chacun au quotidien. Dans un contexte où les attentes sont fortes, je mesure pleinement l'importance de la mission qui m'est confiée. Je veux être un élu proche de vous, à l'écoute, présent sur le terrain, attentif à chaque situation car derrière chaque enjeu de sécurité, il y a des visages, des familles, des parcours de vie. C'est pour eux que je m'engage, avec conviction et sans relâche. Avec l'ensemble des acteurs mobilisés : forces de l'ordre, services municipaux, partenaires locaux, je porterai une action résolue, concrète et humaine. Parce que la sécurité ne doit pas être un mot, mais une réalité ressentie par tous. Je m'engage donc à agir avec détermination, exigence et proximité pour tous les Bouffémontois et Bouffémontoises ! Mon action s'inscrira dans une volonté claire : répondre concrètement aux préoccupations des habitants et renforcer l'efficacité des dispositifs.

Enfin je mettrai aussi toute mon énergie, toute ma rigueur et tout mon engagement au service de cette mission essentielle : faire en sorte que chacun puisse vivre ici en confiance, en paix et en dignité.

Je vous remercie de votre confiance. »

3ème adjoint : Sandrine MENDES

Adjointe aux affaires sociales, aux seniors, à la santé, au handicap et aux solidarités

« J'ai été recrutée en 2019 par Natalie et Laurence et vraiment je les remercie de m'avoir entraînée dans cette belle aventure qu'est Bouffémont Autrement.

Suite au départ d'un colistier, je suis devenue conseillère municipale et ai participé à plusieurs commissions dont le CCAS. Je vais avoir la tâche de le reprendre après Viviane Decerle, sacré challenge.

Infirmière, j'ai à cœur de développer la prévention, l'information et l'accès aux soins pour tous les Bouffémontois, quelques soient l'âge

et le quartier. Certains disent que le manque de professionnels de santé et notamment les médecins généralistes, est un problème national. Certes, mais moi je veux être optimiste et si des villes y arrivent, pourquoi pas Bouffémont ? Nous y travaillerons et nous travaillerons aussi à maintenir les professionnels de santé déjà présents.

Pendant ce dernier mandat, j'ai bien souvent regretté de ne pas avoir été invitée ou consultée sur des questions de santé. Nous serons 29 au conseil municipal et pas seulement 22, j'espère que nous saurons utiliser tous les talents dans l'intérêt des Bouffémontois.

La tâche ne sera pas facile mais à cœurs vaillants, rien d'impossible ! »

4^{ème} adjoint : Benjamin HARTMANN

Adjoint à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires

« Cela fait six ans que je suis élu d'opposition, avec l'envie d'agir pour notre commune.

Aujourd'hui, nous sommes élus et je m'engage sur le scolaire et l'enfance et la jeunesse.

Ces sujets me tiennent à cœur car j'ai 2 enfants scolarisés et je suis parent d'élève depuis 3 ans.

Avec ma prédécesseuse à ce poste Mme Le Breton nous avons déjà évoqué la transition et un travail en collaboration. Je suis heureux d'apporter aujourd'hui ma contribution et mon expérience pour notre ville. »

5^{ème} adjoint : Audrey MARTIN

Adjointe à la vie associative, la culture, les manifestations et festivités

« Bonjour,

Dans un premier temps, je tiens à remercier l'équipe Vivre à Bouffémont, et en particulier Monsieur Hervé BOUSSANGE, qui m'a fait confiance depuis 2020, et avec qui j'ai pu échanger et apprendre pendant mes quatre années en tant que conseillère de l'opposition.

Dans un second temps, je remercie l'équipe de Bouffémont Autrement qui a su m'accueillir et auprès de qui j'ai pu ensuite m'investir sans perdre mes valeurs.

Merci également aux Bouffémontoises et aux Bouffémontois qui se sont déplacés dimanche dernier, et qui ont fait confiance à Madame Karine OKONSKI et à notre équipe.

Pour les missions qui me sont confiées aujourd'hui, je suis honorée de pouvoir les prendre en charge.

L'animation, pour moi, c'est redynamiser notre ville, faire de Bouffémont une commune vivante.

Nous voulons associer pleinement les associations, les clubs sportifs de la commune, et mettre en avant les talents de Bouffémont à travers des projets.

Concernant le sport, je serai accompagnée de Monsieur Samir CHELLALE, en tant que délégué au sport, et nous comptons en faire un véritable moteur de lien social, de santé et de dynamisme pour tous les habitants.

Merci encore, et j'espère que je saurai être à la hauteur de vos attentes. »

6^{ème} Adjoint Thierry MAZELLE

Adjoint aux finances, au budget et à la stratégie financière

« Je remercie Madame Okonski pour la confiance pour qu'elle me porte en me confiant ce poste. J'exercerai ce rôle pivot et éminemment politique au sein de l'exécutif avec rigueur et ouverture afin d'élaborer et de gérer le budget qui nous permettra d'assurer notre politique, travail que j'accomplirai en collaboration avec Madame le Maire, ses adjoints et bien entendu les services administratifs de la Mairie. »

7^{ème} adjoint : Laurence GAUTHÉ

Adjointe au commerce, au tissu économique local, à la communication et à la transition numérique

« Mesdames, Messieurs,

Au terme de cette campagne, je tiens à remercier l'ensemble des Bouffémontoises et des Bouffémontois pour leur accueil au cours de nos rencontres.

Je veux aussi dire combien je suis fière d'appartenir à cette liste qui va mettre toutes ses compétences, et elles sont nombreuses, au service de la commune.

Fière d'avoir accompagné Karine Okonski dans cette campagne, d'avoir pu la vivre aux côtés de Nathalie Guadagnin, et d'une équipe constituée de personnalités toutes plus merveilleuses les unes que les autres.

J'habite Bouffémont depuis toujours. Je connais bien notre ville, ses habitants et ce lien si particulier qui fait qu'être Bouffémontois, ce n'est pas rien. On a un nom de ville difficile à porter, mais quel bonheur de le répéter deux, ou trois fois, avec fierté pour qu'il soit compris. Je mettrai donc tout ce qu'il faut en place pour recréer ce sentiment d'appartenir à une communauté exceptionnelle, la communauté bouffémontoise, que beaucoup nous ont dit avoir perdu.

Pour cela, j'aurai la responsabilité de la communication au sein de la mairie. Communiquer, ce n'est pas seulement diffuser de l'information, c'est surtout permettre à chacun d'exprimer ses besoins, d'être écouté et de recevoir une réponse. Nous savons que l'attente est forte et nous serons au rendez-vous.

Je vais aussi avoir la responsabilité des commerces et du tissu économique, en collaboration avec plusieurs colistiers très performants.

Nous nous sommes fixé le cap de dynamiser la ville et nous mettrons tout en œuvre pour y parvenir ! Sans tarder, nous commencerons par soutenir les commerces déjà présents sur la commune.

En réponse à la confiance que vous m'accordez, je m'engage à exercer ces missions avec rigueur, détermination et bonne humeur.

Merci. »

8^{ème} adjoint : Paul-Patrick MATHIEU

Adjoint au patrimoine bâti, à la gestion du domaine public et à la transition écologique

« Madame la Maire, chers collègues,

C'est avec humilité et détermination que j'aborde ce premier mandat en tant qu'adjoint au patrimoine et services techniques. Face à un patrimoine vieillissant, je mettrai mon expertise au service de la commune pour garantir des travaux réalisés dans les règles de l'art.

Ma priorité immédiate est double :

1. Réaliser un bilan patrimonial complet afin de fixer nos priorités.

2. Aller à la rencontre de tous les agents des services techniques pour construire une collaboration de terrain efficace.

Agir avec méthode et proximité sera ma ligne de conduite.

Je reste à disposition en cas de remarques et ou questions. »

POINT N°5 : Lecture de la Charte de l'élu local

Mme le Maire donne lecture de la Charte ci-dessous :

« Conformément aux articles L.1111-12 à L.1111-14 du code général des collectivités territoriales, qui définissent désormais le statut de l'élu local et la charte de l'élu local, je vais vous donner lecture de cette charte.

Article L1111-12

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, (...).

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L.1111-13

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L.1111-14

L'élu local a droit à une information claire, loyale et accessible lui permettant d'exercer pleinement son mandat.

Il a droit à la formation pour l'exercice de ses fonctions, dans les conditions prévues par la loi.

Il bénéficie, pour l'exercice effectif de son mandat, d'indemnités de fonction et de la protection sociale correspondante dans les conditions prévues par la loi. »

Un exemplaire de la charte a été remis individuellement à chaque Conseiller municipal.

POINT N° 6 : Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2122-18 et considérant les dispositions de l'article L 2122-22 permettant au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale et pour la durée du mandat, il est nécessaire de confier à Mme le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500€ par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 750 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite de 750 000 € ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune, dans la limite de 750 000 €, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans la limite d'un montant maximal de 300 000 € ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur, aussi bien pour les demandes récurrentes que ponctuelles, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confie à Mme le Maire les délégations citées ci-dessus pour la durée du mandat.

POINT N° 7 : Questions diverses

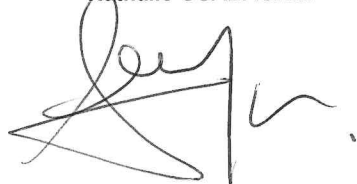
Aucune question diverse n'a été enregistrée.

Avant de clôturer la séance, Mme le Maire souhaite mettre à l'honneur les agents municipaux. Elle tient à saluer, dans un premier temps, les cadres, notamment Mme Boudiès, présente ce jour avec son assistante. Elle rappelle que les périodes électorales représentent des moments particulièrement intenses pour les services, et souhaite remercier l'engagement des agents qui œuvrent dans leurs missions de service public.

[applaudissement de l'assemblée]

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Secrétaire,
Nathalie GUADAGNIN



Le Maire,
Karine OKONSKI

